



FLASH FÉDÉRATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

N° 159 – janvier 2010



Michel Sementery,
Mireille Pailleux,
Jean-Yves Houard,
Irène Pilikian,
René Souhier
Patricia Machet

Communiquons !

La communication sera l'axe prioritaire de la F.F.G. pour cette nouvelle année.

Dotée d'une équipe de professionnels (Irène Pilikian, Patricia Machet et Christiane Dieux) la nouvelle commission s'est réunie le 13 janvier et a bâti un canevas qui servira de support à l'équipe de la Tour Essor, mais également aux associations.

Un fichier de presse a été mis en place. Est-ce du aux nombreux coups de téléphone passés, mais des demandes de participation à des émissions, radiophoniques ou télévisuelles, ou d'articles pour la presse écrite arrivent nombreuses à la F.F.G.

- Article dans le Monde à paraître prochainement ;
- Interview de Michel Sementery dans le journal de FR3 (18h50) le 13 janvier ;
- Enregistrement pour une émission de Stéphane Bern « Comment ça va bien ? » sur France 2 avec le concours de Jean-Yves Houard (enregistrement début février) ;
- Programmation d'une émission en direct le 4 février sur Radio Catholique de France (RCF), « Le temps de le dire » de 9h30 à 11h, avec Mireille Pailleux ;
- Interview sollicitée par la Chaîne parlementaire le 14 janvier (mais non diffusée) de Jean-Yves Houard à propos de l'article sur le Blog concernant « le droit à l'oubli ».

Signalons que jusqu'à présent certains cercles régionaux communiquaient déjà sur les ondes (notamment Anne Grandjouan sur Radio Bleu Loire Océan).

Nous constatons que la F.F.G. est enfin prise en considération.

Des actions en direction de la presse seront menées pour nos manifestations Gén@2010 « Le Forum de la Généalogie » à l'Hôtel Soubise les 25/26 septembre, ainsi que pour le Congrès de Roubaix 2011.

Un courrier vous a été adressé à propos de vos relations avec la presse lors des manifestations. Merci de répondre à ces demandes.

Mireille PAILLEUX

Sommaire

[Les rendez-vous de la Fédération.](#)

[Permanence des Antennes franciliennes.](#)

[Salons, congrès et portes ouvertes.](#)

[Congrès 2011.](#)

[Assises de la généalogie 2009.](#)

[CGCP & AGC.](#)

[Hommage à Martine de Boisdeffre.](#)

[Archives diplomatiques.](#)

FLASH-FÉDÉRATION – N° 159

2008ISSN 1240 - 344X

Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Histoire des familles. Héraldique.
Sigillographie

Maison de la Généalogie®

Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Association selon la loi de 1901
SIRET N° 322 548 652 00039

Tél. : +33 (0)1 57 42 90 82

courriel: ffg@genefede.org

Sites Internet :

<http://www.genefede.fr>

<http://leblog-ffg.over-blog.org>

<http://www.bigenet.fr>.

Directeur de la publication :

Michel Sementery.

Les rendez-vous de la Fédération

18 février 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
18 février 2010	Commission communication	Tour Essor – Pantin
17 mars 2010	Commission Génécole	Tour Essor – Pantin
18 mars 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
15 avril 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
24 avril 2010	Conseil d'administration	Tour Essor – Pantin
2 juin 2010	Commission Génécole	Tour Essor – Pantin
3 juin 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
12 juin 2010	Elections des administrateurs des collèges	C.I.S.P – Paris 12e
12 juin 2010	Assemblée générale	C.I.S.P – Paris 12e
26 juin 2010	Conseil d'administration (renouvellement du Bureau)	Tour Essor – Pantin
25-26 septembre 2010	Géné@2010	Hôtel Soubise
23 octobre 2010	Conseil d'administration	Tour Essor – Pantin

Les permanences franciliennes

Ces réunions ont lieu au siège de la Fédération : 14 rue Scandicci à Pantin – 22^{ème} étage

Cercle généalogique de Loir-et-Cher	5/2/2010	10:00:
Cercle Généalogique du Haut Berry	6/2/2010	13:30:
S.G. Lyonnais et du Beaujolais	6/2/2010	15:00:
Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté	9/2/2010	10:00:
Cercle Généalogique de Touraine	11/2/2010	15:00:
Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	19/2/2010	10:00:
Entraide Généalogique Midi Toulousain	20/2/2010	14:00:
Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté	23/2/2010	10:00:
C.G.H.H.de la Marche et Limousin	5/3/2010	14:00:
UGPCV – Association Généalogique Charente	6/3/2010	09:00:
Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté	9/3/2010	10:00:
Cercle Généalogique de Touraine	11/3/2010	15:00:
Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	12/3/2010	10:00:
Cercle Généalogique du Haut Berry	13/3/2010	13:30:
Entraide Généalogique Midi Toulousain	20/3/2010	14:00:
Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté	23/3/2010	10:00:
Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	26/3/2010	10:00:

Salons, congrès et portes ouvertes

Portes ouvertes sur la Généalogie 6-7/02/2010 Brie Comte Robert

Organisées par L'Association Généalogique de Brie Comte Robert (AGBCR) à la salle des fêtes "Le Safran".
Renseignements : 06 63 80 08 35 ou xeuven2@wanadoo.fr

7^{èmes} Journées Inter-cercles 13/02/2010 Lagny (77)

Organisées par le Cercle généalogique de la Brie – Salon d'honneur et galerie des Adjoints, Mairie de Lagny de 10 h à 18h – contact : lagnycqb@free.fr

Porte ouverte sur la Généalogie 20/02/2010 – Ermont

Organisée par le Club Généalogique de la MJC d'Ermont avec la participation des clubs généalogiques voisins –
Entrée Libre : Renseignements : mjc@micermont.com ou tél 01 34 15 73 31

Portes ouvertes sur la Généalogie 06/03/2010 Blois (41)

Organisées par le Cercle Généalogique du Loir-et-Cher Salle Roland Dorgelès, 18 rue Roland Dorgelès – Quartier de la Quinière à Blois (41) de 9h30 à 18h00 avec, entre autres, la participation du Loiret Généalogique et du Cercle Généalogique de Touraine.

7^{èmes} Rencontres Généalogiques du Pays de Bray - Neufchâtel (76) 20-21/03/2010

Présence des clubs Normands (76, 27, 14, 50, 61) et Picards (60, 80, 02)
Ouverture le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 17 heures.
<http://www.paysdebraygenealogie.org/accueil/accueil.htm> courriel agpb.76-60@voila.fr

Rencontres de Généalogie « Mariniers et Marine de Loire (49) 27&28 /03/2010
Organisées par l'Association Généalogiques de l'Anjou (A.GEN.A) Salle ATHLETIS à Pont-de-Cé (49) renseignements : http://a.gen.a.perso.neuf.fr (rubrique forum 2010) tél 02 41 87 90 88
Congrès de l'UGBH 29-30/05/2010 Landivisiau (29)
Organisé par le Centre généalogique du Finistère, antenne de Morlaix contact cqfmx@wanadoo.fr
XXIX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique 12-17/09/2010 Stuttgart (Allemagne)
Organisé par PROHERALDICA, Deutsche Forschungsgesellschaft für Heraldik und Genealogie mbh (Julius-Hölder-Str 45,D-70597 Stuttgart) et Wappen-HEROLD, Deutsch Heraldische Gesellschaft e.V. (Hauffstr. 35,D-72622 Nürtingen. Voir les détails pour l'inscription ici.
Géné@2010 – « Le Forum de la Généalogie » à Paris 25 et 26 septembre 2010
Organisé par la Fédération française de généalogie dans la Cour de l'Hôtel de Soubise.
Journées régionales de Généalogie les 2 & 3 octobre 2010 à Saintes (17)
Organisée par le Cercle généalogique de Saintonge avec la participation du Cercle de Sud Saintonge Renseignements : 05 46 90 26 29 – prost.jacqueline@wanadoo.fr
4^{ème} Congrès Interrégional Aquitain 23 & 24/10/2010 Mont-de-Marsan (40)
Organisé par le Centre d'Histoire et Généalogie Landaise - Auberge Landaise, Parc Jean Rameau : 9h à 19 h – Entrée gratuite -renseignements : 06 31 44 10 86 – genealogie.landes@orange.fr
XXI^e Congrès national de généalogie 3-5/6/2011 Roubaix (59)
Organisé par l'Union des Cercles Généalogiques d'Entreprises - courriel : congresffgroubaix2011@orange.fr site : http://www.genealogie-roubaix-2011.org/

Congrès 2011

**Le blog du congrès Roubaix 2011 est ouvert
Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :**

<http://www.genealogie-roubaix-2011.org/>

**Nous demandons à toutes les associations qui ont un site de mettre en lien l'adresse du blog,
cela créera du flux et positionnera notre blog dans les premières pages de Google.**

**Si vous souhaitez être avisés de l'arrivée de nouveaux textes et commentaires, nous vous
recommandons de vous inscrire à la newsletter.**

Action Fédérale : Assises de la Généalogie 2009

1. **Les recherches en Allemagne :** par Georg Schmetz, cercle des cheminots allemands

Il existe une base de données : www.genealogy.net sur lesquelles il est possible de consulter :

- Gedbas : les données déposées les généalogistes via des gedcom avec des possibilités de recherche par patronyme ou par localité soit pour une seule personne soit pour un couple.
- Foco : différentes sources de liste éclair de patronymes étudiés avec des possibilités de recherche sur plusieurs critères : + de 10 millions de données à consulter
- Gov : informations sur les lieux par localité, paroisses et circonscription
- Ofb : registre de famille ou registre de parenté qui reprend l'ensemble des données sur une famille sur une commune avec des possibilités de recherches par patronyme ou par la naissance des personnes externes

à la famille étudiée ou par la date de décès des personnes qui ont quitté la commune.

- Digbib : bibliothèque numérique d'études généalogiques et histoire des localités pour lesquelles les droits d'auteurs sont épuisés.

Inventaire de Bayreuth : différentes informations sont consultables :

- les registres adresse de 1810 à 1937 et de 1799 à 1943
- les photographies déposées par les généalogistes avec possibilité de recherches par lieu et par patronyme
- les différentes publications de revues, de livres avec possibilité de recherche par le lexique
- les coordonnées des différentes adresses des associations généalogiques + lien de leur site

www.Archivschude.de : consultation de toutes les archives en ligne de l'Allemagne : littérature, universitaire, économique, presse, topographique, procès.

Les archives du protestantisme sont consultables auprès de l'église de l'ancienne union prussienne.

Délais de consultation des registres :

- Mariage (abréviation : M) : 80 ans
- Naissance (abréviation : J) : 100 ans
- Décès (abréviation : C) : 30 ans

2. Les recherches en Belgique : par Christophe Drugy

La Belgique existe depuis 1831, les 9 premières règles sont identiques à celles de la France :

- 1 : registres paroissiaux qui débutent au XVII^{ème} siècle.
- 2 : l'état civil institué par les français débute en 1796 et les tables décennales débutent en 1802, les mariages en 1798 ont lieu dans le canton.
- 3 : trois types d'archives les archives générales du Royaume, les archives de l'état de la province et les archives communales auxquels s'ajoutent les archives diocésaines et les archives militaires.
- 4 : la loi sur le délai de communication des documents de 100 ans date de 1955 et a été revue en 2009 pour réduire le délai à 30 ans pour tous les actes de naissance, mariage et décès.
- 5 : réseau d'associations à but non lucratif (il n'existe pas de loi 1901) à vocation nationale, provinciale et une fédération.
- 6 : données consultables sur Internet des différentes associations et des données personnelles des généalogistes.
- 7 : il y a eu des mouvements migratoires avec une émigration vers l'ouest, l'ouest atlantique, l'ouest méditerranéen (de l'autre côté de la frontière) et une immigration en provenance de l'Europe.
- 8 : des protestants persécutés par un pouvoir royal, politique et militaire.
- 9 : impacts des différentes guerres mondiales : napoléonienne, 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale qui a entraîné la destruction de centres d'archives.
- 10 : bien connaître l'histoire du pays pour toutes les recherches antérieures à 1831.
- 11 : bien différencier l'histoire des provinces belges et celle des Pays-Bas.
- 12 : la Belgique est un état fédéral découpé en 10 provinces et depuis 1995 en 3 régions + 3 communautés (en 1831 il y avait 2739 communes et en 2009 il y a 589 communes)
- 13 : 3 langues sont parlées : le néerlandais, le français et l'allemand cependant l'anglais est d'un grand secours car ils ne veulent pas parler la langue de l'autre.
- 14 : les centres d'archives créés par les français sont par province géographique avec des arrondissements mais des horaires nationaux identiques d'un centre à un autre. Les archives

communales sont plus importantes en Flandre qu'en Wallonie.

- 15 : autres sources, les registres de population existe depuis 1846 parfois antérieure (période napoléonienne) précisent toutes les entrées et sorties d'une famille mais sont non communicables au public.
- 16 : l'organisation des réseaux d'associations : la fédération héraldique et généalogique de Belgique ne fait rien mais à le mérite d'exister. Il existe une fédération flamande qui regroupe le VUF (5000 membres) et le VCGH dit coupole qui organise le congrès national de Belgique ainsi que des associations provinciales et territoriales historiques. La 1^{ère} revue créée en 1936.
- 17 : Une partie de l'histoire de la Belgique est partagée entre les Belges et les Français du Nord, Roubaix a été la 4^{ème} ville de Belgique, en 1815 avec le Luxembourg la Belgique devient un grand duché.
- 18 : Archives militaires : compte tenu que la Belgique est un état jeune créé en 1831, de fait les archives de l'armée nationale ne débutent qu'à cette époque. Pour les années antérieures, il faut rechercher dans le pays d'origine des soldats : France, Espagne, Italie et Allemagne.
- 19 : c'est un petit pays, il est facile de rationaliser son temps car il y a peu de distance. Aux archives générales du royaume, tous les microfilms de Belgique sont regroupés sur un même site, de même que la numérisation est plus rapide et devrait se terminer en 2011.

3. Les recherches en Italie : par Marc Margarit

Lorsque vous effectuez des recherches généalogiques en Italie, évitez de prononcer ou d'écrire le mot « généalogie », ce terme créait des malentendus (assimilé à des droits d'héritage !), il est plus judicieux de noter ou de dire « je fais l'histoire de ma famille », de demander plutôt un acte intégral qu'un certificat. Pensez à toujours communiquer sa pièce d'identité (joindre une copie en cas de courrier) et les informations déjà connues de l'histoire de la famille sur laquelle porte les recherches.

Les italiens s'intéressent surtout à l'histoire du village plutôt qu'à l'histoire des familles.

Avant sa création en 1866, l'Italie était constituée de plusieurs états avec des lois. Aujourd'hui, l'Italie est divisée en 20 régions qui sont divisées en 107 provinces qui sont elles même divisées en 8000 communes qui sont elles mêmes divisées en hameaux, soit environ 40 000 paroisses ou localités.

Les archives italiennes à disposition des généalogistes :

- les registres d'état civil : 1 original conservé en mairie et 1 double conservé au tribunal. Les délais de consultations sont de 60 ans tant pour les mariages que pour les naissances et décès.
- les registres de population qui reprend les recensements de la population d'une commune par foyer avec les informations sur les naissances, mariages, décès, surnom et observation sur le recensé.
- les registres d'émigration, beaucoup de décès en 1914-1918, de nombreux italiens sont partis en

France pour faire de l'agriculture (classement par fiche ou par registre).

- de 1805 à 1815 sous l'époque napoléonienne, l'état civil italien est administré comme l'état civil français, l'Italie est reconnue comme un département français, il est conservé au centre d'archives d'état.
- les sources religieuses : les italiens comptent environ 95 % de catholiques, les autres sont de religion juive ou protestante. Les registres catholiques sont conservés : 1 original dans la paroisse et 1 double au diocèse. Ils sont constitués des registres de baptême, de confirmation, de mariage, de sépulture, des âmes (regroupement des familles avec observation sur les différentes personnes constituant la famille notamment celles qui sont parties de la commune « les émigrés ») et des preuves de catholicité (surtout en Sicile).
- les sources notariales : elles sont conservées comme en France, dès qu'un notaire décède ou cède son étude, ses archives sont transmises de fait aux archives nationales du district pour 100 ans puis transmises aux archives d'état. La consultation d'un acte de moins de 100 ans est payante, celle de plus de 100 ans est gratuite.

En France, les archives à disposition :

- les registres d'insinuation conservés aux AD (série C)
- les étrangers en France : recensement des étrangers établis en France de 1820 à 1960 par département, édité par les archives de France et conservé aux AD.
- les naturalisations : liste établie par les commissaires de police conservée aux AN
- base de données : <http://www.geneaita.org> sur laquelle vous trouverez une liste d'ouvrage consacré à la généalogie en Italie, ces ouvrages sont également consultables à la permanence de l'association « ancêtres italiens », 20 rue des vinaigriers, 75010 Paris.

4. Les recherches en Espagne : par Valérie Franco-Courtillet

L'Espagne possède un nombre important d'archives mais pas toutes ne sont pas communicables ou exploitables et elle compte peu de généalogiste.

L'Espagne est divisée en 50 divisions provinciales et 17 communautés autonomes.

En France, les archives à disposition :

- le dépouillement des 7000 actes de récépissé de demande de carte d'identité
- les demandes de naturalisation conservées aux AN
- les archives des victimes des conflits contemporains à Caen

L'état civil espagnol date de 1870 et recense tous les actes de naissances, mariages et décès. Les archives de l'Eglise sont des archives privées et ne sont pas versées dans les centres d'archives d'Etat. Les registres paroissiaux : baptême, confirmation, mariage, sépulture et de velados (demande de protection d'un saint pour une jeune fille) débutent vers 1500. Les provinces religieuses sont différentes des provinces civiles.

Il est possible de consulter les recensements de population, les recrutements militaires et les décisions municipales aux archives municipales espagnoles.

Les archives générales des militaires et les dossiers des officiers qui contiennent des enquêtes sur leurs famille et épouse sont consultables aux archives militaires.

5. L'application de la loi de communication de 2008 : par Pascal EVIN

La loi de communication de 2008 a émis une interdiction de communication des documents concernant la vie privée de l'individu, le nucléaire et la sécurité publique.

En cas de non respect de la loi, il est possible de mener des actions en justice notamment en cas de vols d'actes ou de documents appartenant au patrimoine.

Il n'y a pas de décret d'application de la loi mais des instructions et des circulaires pour préciser et expliciter les points de la loi. En cas de problème de communication dans le respect des délais, il est nécessaire de prévenir les AD.

Une cellule d'accompagnement d'application de la loi de 2008 a été mise dès juillet pour les lecteurs. Seules 4 personnes ont sollicité son avis en septembre dont 1 archiviste. La cellule a donc été supprimée en novembre de la même année.

La réduction des délais de communication a entraîné une diminution importante des demandes de dérogations, auparavant 5000 demandes par an avec un taux de réponse favorable de 98% aujourd'hui moins de 50 % de demande de dérogation mais plus de réponses défavorables.

Bien que certaines dispositions soient difficiles à appliquer notamment les différents délais, cette nouvelle loi n'en demeure pas moins une loi d'ouverture.

Une ordonnance est en attente pour l'harmonisation des modalités entre la communication des archives et la conservation des archives en fonction de l'intérêt commun. Par exemple : est il possible de communiquer une liasse contenant en partie des documents qui relèvent du délai de 100 ans (jugement d'un mineur) et en partie des documents qui relèvent du délai de 75 ans (jugement d'un divorce) ; actuellement application d'un principe de précaution avec un délai de 100 ans.

Les documents émis par l'INSEE : application du délai de 100 sans dérogation possible. Cependant un arrêté a été signé par Christine LAGARDE afin que les listes nominatives des recensements de population soient consultables jusqu'en 1975.

Les minutes notariales sont consultables dans un délai de 75 ans. Une instruction est en cours d'élaboration par le conseil supérieur du notariat afin que les documents de plus de 75 ans soient communiqués. Si le document a moins de 75 ans, une lettre de réserve sera émise par le lecteur avec l'engagement de ne pas faire un mauvais usage du présent document.

Les documents fiscaux : hypothèques, enregistrement sont consultables dans un délai de 50 ans. Suite à une instruction de décembre 2008, la DGFIP (direction générale des finances publiques) dépose les répertoires, après 1956 plus d'hypothèque sur papier seulement sur support numérique ou électronique, et les cadastres.

La reproduction est différente de la communication. Il est impossible d'interdire à un chercheur de faire une photo numérique cependant des règlements vont être

rédigés pour définir et encadrer l'utilisation de la photo numérique.

Conclusion : Michel SEMENTERY remercie l'ensemble des participants et les invite aux prochaines assises fédérales de la généalogie auront lieu en 2011.

Associations

Un exemple de respect et d'entraide associative : plus de 80.000 actes échangés.

Le [Cybergroupe Généalogique de Charente Poitevine](#) (CGCP) a été créé voici une quinzaine d'années par un membre dissident de [l'Association Généalogique de la Charente](#) (AGC), pour couvrir une zone culturellement homogène touchant cinq départements. Afin d'apaiser les tensions existantes entre les deux associations, le CGCP a choisi de faire don à l'AGC, des fichiers informatiques réalisés par les fondateurs du CGCP, sur les relevés papier de l'époque issus de l'AGC. Après de multiples échanges entre les responsables des deux associations, ce sont ainsi 80.056 actes de mariages non filiatifs du XIXe siècle, sur 146 paroisses, qui ont été transmis à l'AGC en ce tout début d'année.

Cette action est le reflet de l'application de la toute nouvelle Charte du CGCP établie en 2009. Souhaitons que cette initiative soit suivie par nombres d'associations pour le respect d'une généalogie libre et indépendante.

Nouvelles des Archives

□ L'AAF rend hommage à Martine de Boisdeffre

Nous avons appris ce jour le départ de Martine de Boisdeffre, qui quitte la direction des Archives de France après neuf années passées au service des archives, à la suite de la mise en œuvre de la réforme du ministère de la Culture. Venue du Conseil d'Etat, elle connaissait mal ou peu la profession. Elle s'y est mise, avec passion.

Abordable, énergique et courageuse, elle a pris à bras le corps des dossiers importants et en a mené la plupart à bien. Elle a toujours soutenu l'AAF, notamment en répondant positivement aux nombreuses sollicitations que nous lui avons faites. Elle devait encore, prochainement, ouvrir les journées d'études organisées par la section des Archives départementales. Lors de sa participation à ces manifestations professionnelles, mais également dans d'autres circonstances, elle a su montrer ses grandes qualités relationnelles: elle était capable de se souvenir des noms, des visages de tous les archivistes qu'elle a pu rencontrer au cours des nombreuses réunions, déplacements, conférences dans lesquels elle se dépensait sans compter.

Il n'est pas toujours facile de faire coexister un réseau institutionnel et un réseau associatif engagé comme celui de l'AAF. Il n'est non plus facile de diriger les destinées d'une profession exigeante comme la nôtre, surtout si l'on n'en fait pas partie. Martine de Boisdeffre aura réussi ce pari pendant neuf ans. Cela mérite bien l'hommage de tous les archivistes, en tous cas celui de l'AAF.

Communiqué de l'AAF : Le 14 janvier 2010

□ Le nouveau bâtiment des Archives diplomatiques à La Courneuve

Le ministre des Affaires étrangères a inauguré le 3 septembre 2009 le nouveau bâtiment des Archives diplomatiques, à La Courneuve.

Le lundi 7 septembre 2009, les Archives diplomatiques ont ré ouvert leurs portes au public.

Situé à 15 minutes du Châtelet, sur un site très facilement accessible par le RER et divers modes de transports (métro et tramway, bus), le nouveau centre d'archives a été conçu par l'architecte Henri Gaudin, médaille d'or de l'Académie d'architecture.

Au terme des déménagements encore prévus en 2010 (transfert depuis Colmar des archives de l'occupation française en Allemagne et Autriche de 1945 à 1955), 80 km linéaires d'archives de l'administration centrale des

Affaires étrangères, auparavant dispersés dans une dizaine de sites, y seront rassemblés.

Les lecteurs sont accueillis dans un espace de plus de 1.700 m2 réparti en trois salles de consultation (originaux, microfilms et archives orales, inventaires) auxquelles s'ajoutera, en janvier 2010, une bibliothèque patrimoniale de 430 000 volumes.

Les 240 places de ce nouvel équipement doivent offrir aux chercheurs un confort inégalé et de meilleures conditions d'accès qu'au Quai d'Orsay (suppression de l'inscription préalable des lecteurs, délivrance des documents le jour même de leur réservation).

Le nouveau centre doit aussi s'affirmer comme un lieu de rencontres et de débats, avec un auditorium de 220 places, et comme un espace de découverte, avec une salle d'exposition et des ateliers destinés au jeune public.

Sources Echo n° 57, bulletin de liaison de la section archives
Association des Archivistes français